

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition

1,3-dioxolanne

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
OEL (BE)	06 2011	TWA	20	62	-
ACGIH (US)	02 2012	TWA	20	-	-

acétone

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	500	1.210	Valeur indicative
LU OEL	08 2011	TWA	500	1.210	-
NL OEL	06 2011	TGG	-	1.210	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	2.420	15 minutes
OEL (BE)	06 2011	VLE	1.000	2.420	-
OEL (BE)	06 2011	TWA	500	1.210	-
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
EU SCOELS	2014	VLE	1.000	2.420	15 minutes
EU SCOELS	2014	TWA	500	1.210	8 heures
ACGIH (US)	03 2015	VLE	500	-	-
ACGIH (US)	03 2015	TWA	250	-	-

dichlorométhane

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
OEL (BE)	06 2011	TWA	50	177	-
EU SCOELS	2014	VLE	200	706	15 minutes
EU SCOELS	2014	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
EU SCOELS	2014	TWA	100	353	8 heures
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
ACGIH (US)	02 2012	TWA	50	-	-

nitroéthane

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
OEL (BE)	06 2011	TWA	100	311	-
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
EU SCOELS	2014	TWA	20	62	8 heures
EU SCOELS	2014	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
EU SCOELS	2014	VLE	100	312	15 minutes
ACGIH (US)	02 2012	TWA	100	-	-

acide formique

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	5	9	Valeur indicative
LU OEL	08 2011	TWA	5	9	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	5	15 minutes
OEL (BE)	06 2011	TWA	5	9,5	-
OEL (BE)	06 2011	VLE	10	19	-
EU ELV	12 2009	TWA	5	9	Valeur indicative
LU OEL	08 2011	TWA	5	9	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	5	15 minutes
OEL (BE)	06 2011	TWA	5	9,5	-
OEL (BE)	06 2011	VLE	10	19	-
ACGIH (US)	02 2012	TWA	5	-	-

ACGIH (US)	02 2012	VLE	10	-	-
------------	---------	-----	----	---	---

1-méthoxypropane-2-ol

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	100	375	Valeur indicative
EU ELV	12 2009	VLE	150	568	Valeur indicative
EU ELV	12 2009	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
LU OEL	08 2011	TWA	100	375	-
LU OEL	08 2011	VLE	150	568	-
LU OEL	08 2011	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
NL OEL	06 2011	TGG	-	375	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	563	15 minutes
NL OEL	06 2011	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
OEL (BE)	06 2011	VLE	150	568	-
OEL (BE)	06 2011	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
OEL (BE)	06 2011	TWA	100	375	-
EU SCOELS	2014	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
EU SCOELS	2014	TWA	100	375	8 heures
EU SCOELS	2014	VLE	150	563	15 minutes
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
ACGIH (US)	02 2013	TWA	50	-	-
ACGIH (US)	02 2013	VLE	100	-	-

1,3-dioxolanne

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
OEL (BE)	06 2011	TWA	20	62	-
ACGIH (US)	02 2012	TWA	20	-	-

acétone

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	500	1.210	Valeur indicative
LU OEL	08 2011	TWA	500	1.210	-
NL OEL	06 2011	TGG	-	1.210	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	2.420	15 minutes
OEL (BE)	06 2011	VLE	1.000	2.420	-
OEL (BE)	06 2011	TWA	500	1.210	-
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
EU SCOELS	2014	VLE	1.000	2.420	15 minutes
EU SCOELS	2014	TWA	500	1.210	8 heures
ACGIH (US)	03 2015	VLE	500	-	-
ACGIH (US)	03 2015	TWA	250	-	-

dichlorométhane

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
OEL (BE)	06 2011	TWA	50	177	-
EU SCOELS	2014	VLE	200	706	15 minutes
EU SCOELS	2014	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
EU SCOELS	2014	TWA	100	353	8 heures
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
ACGIH (US)	02 2012	TWA	50	-	-

nitroéthane

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
OEL (BE)	06 2011	TWA	100	311	-
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
EU SCOELS	2014	TWA	20	62	8 heures
EU SCOELS	2014	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
EU SCOELS	2014	VLE	100	312	15 minutes

ACGIH (US)	02 2012	TWA	100	-	-
------------	---------	-----	-----	---	---

acide formique

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	5	9	Valeur indicative
LU OEL	08 2011	TWA	5	9	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	5	15 minutes
OEL (BE)	06 2011	TWA	5	9,5	-
OEL (BE)	06 2011	VLE	10	19	-
EU ELV	12 2009	TWA	5	9	Valeur indicative
LU OEL	08 2011	TWA	5	9	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	5	15 minutes
OEL (BE)	06 2011	TWA	5	9,5	-
OEL (BE)	06 2011	VLE	10	19	-
ACGIH (US)	02 2012	TWA	5	-	-
ACGIH (US)	02 2012	VLE	10	-	-

1-méthoxypropane-2-ol

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	100	375	Valeur indicative
EU ELV	12 2009	VLE	150	568	Valeur indicative
EU ELV	12 2009	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
LU OEL	08 2011	TWA	100	375	-
LU OEL	08 2011	VLE	150	568	-
LU OEL	08 2011	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
NL OEL	06 2011	TGG	-	375	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	563	15 minutes
NL OEL	06 2011	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
OEL (BE)	06 2011	VLE	150	568	-
OEL (BE)	06 2011	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
OEL (BE)	06 2011	TWA	100	375	-
EU SCOELS	2014	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
EU SCOELS	2014	TWA	100	375	8 heures
EU SCOELS	2014	VLE	150	563	15 minutes
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
ACGIH (US)	02 2013	TWA	50	-	-
ACGIH (US)	02 2013	VLE	100	-	-

1,3-dioxolanne

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
OEL (BE)	06 2011	TWA	20	62	-
ACGIH (US)	02 2012	TWA	20	-	-

acétone

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	500	1.210	Valeur indicative
LU OEL	08 2011	TWA	500	1.210	-
NL OEL	06 2011	TGG	-	1.210	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	2.420	15 minutes
OEL (BE)	06 2011	VLE	1.000	2.420	-
OEL (BE)	06 2011	TWA	500	1.210	-
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
EU SCOELS	2014	VLE	1.000	2.420	15 minutes
EU SCOELS	2014	TWA	500	1.210	8 heures
ACGIH (US)	03 2015	VLE	500	-	-
ACGIH (US)	03 2015	TWA	250	-	-

dichlorométhane

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
OEL (BE)	06 2011	TWA	50	177	-

EU SCOELS	2014	VLE	200	706	15 minutes
EU SCOELS	2014	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
EU SCOELS	2014	TWA	100	353	8 heures
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
ACGIH (US)	02 2012	TWA	50	-	-

nitroéthane

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
OEL (BE)	06 2011	TWA	100	311	-
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
EU SCOELS	2014	TWA	20	62	8 heures
EU SCOELS	2014	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
EU SCOELS	2014	VLE	100	312	15 minutes
ACGIH (US)	02 2012	TWA	100	-	-

acide formique

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	5	9	Valeur indicative
LU OEL	08 2011	TWA	5	9	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	5	15 minutes
OEL (BE)	06 2011	TWA	5	9,5	-
OEL (BE)	06 2011	VLE	10	19	-
EU ELV	12 2009	TWA	5	9	Valeur indicative
LU OEL	08 2011	TWA	5	9	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	5	15 minutes
OEL (BE)	06 2011	TWA	5	9,5	-
OEL (BE)	06 2011	VLE	10	19	-
ACGIH (US)	02 2012	TWA	5	-	-
ACGIH (US)	02 2012	VLE	10	-	-

1-méthoxypropane-2-ol

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	100	375	Valeur indicative
EU ELV	12 2009	VLE	150	568	Valeur indicative
EU ELV	12 2009	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
LU OEL	08 2011	TWA	100	375	-
LU OEL	08 2011	VLE	150	568	-
LU OEL	08 2011	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
NL OEL	06 2011	TGG	-	375	-
NL OEL	06 2011	VLE	-	563	15 minutes
NL OEL	06 2011	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
OEL (BE)	06 2011	VLE	150	568	-
OEL (BE)	06 2011	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
OEL (BE)	06 2011	TWA	100	375	-
EU SCOELS	2014	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
EU SCOELS	2014	TWA	100	375	8 heures
EU SCOELS	2014	VLE	150	563	15 minutes
EU SCOELS	2014	-	-	-	Listé
ACGIH (US)	02 2013	TWA	50	-	-
ACGIH (US)	02 2013	VLE	100	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Cette information n'est pas requise.

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Cette information n'est pas requise.

8.2. Contrôles de l'exposition:**Mesures générales de protection:**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié., En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Protection des mains:	Gants (Caoutchouc nitrile, Néoprène)
Protection des yeux/du visage:	Indice de perméation selon EN 374: 1 (temps de passage > 10 min)
Protection de la peau et du corps:	Lunettes de sécurité Vêtements de protection imperméables, Bottes

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique (20°C):	liquide
Forme:	visqueux
Couleur:	incolore
Odeur:	d'éther, d'acétone
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles.
pH:	Pas de données disponibles.
Point/intervalle de fusion:	Pas de données disponibles.
Point/intervalle d'ébullition :	1,3-DIOXOLANNE : 75,6 °C
Point/intervalle d'ébullition :	ACETONE : 56,1 °C (Pression 1.013,2 hPa)
Point/intervalle d'ébullition :	DICHLOROMETHANE : 40 °C (Pression 1,013 hPa)
Point d'éclair:	coupelle fermée: -8 °C (ISO 3679)
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	
Limite inférieure d'inflammabilité :	1,3-DIOXOLANNE : 2,1 % (v) ACETONE : 2,5 % (v)
Limite supérieure d'inflammabilité :	1,3-DIOXOLANNE : 20,5 % (v) ACETONE : 13 % (v)
Pression de vapeur :	1,3-DIOXOLANNE : 101 hPa , à 20 °C (OCDE ligne directrice 104) ACETONE : 240 hPa , à 20 °C (Donnée rapportée) DICHLOROMETHANE : 584 hPa , à 25 °C (Donnée rapportée)
Masse volumique de la vapeur:	Pas de données disponibles.
Masse volumique:	1.050 kg/m3
Hydrosolubilité:	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	1,3-DIOXOLANNE : log Kow : -0,37 (Pas d'information disponible.) ACETONE : log Kow : -0,24 (Donnée rapportée) DICHLOROMETHANE : log Kow : 1,25 , à 20 °C (mesuré) NITROETHANE : log Kow : 0,162 (OCDE ligne directrice 107) ACIDE FORMIQUE : log Kow : -2,1 , à 23 °C (OCDE Ligne directrice 107)
Température d'auto-inflammabilité :	1,3-DIOXOLANNE : 274 °C ACETONE : 465 °C DICHLOROMETHANE : 605 °C à 1.013 hPa (Norme DIN 51 794)
Température de décomposition:	Pas de données disponibles.
Viscosité, dynamique:	250 mPa.s
Propriétés explosives:	
Explosibilité:	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Propriétés comburantes:	Non pertinent (compte tenu de sa structure)

9.2. Autres données:

Solubilité dans d'autres solvants: Soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité: Pas de données disponibles.

- Chez l'animal : Etude sur deux générations.: Pas d'effets toxiques pour la reproduction
NOAEL (Toxicité parentale) : 1.500 ppm
NOAEL (Fertilité) : 1.500 ppm
NOAEL (Toxicité pour le développement) : 1500 ppm
(Méthode: OCDE ligne directrice 416, Rat, Par inhalation)
- NITROETHANE :
• Chez l'animal : Absence d'effets toxiques sur la fertilité
NOAEL (Toxicité parentale) : 25 ppm
NOAEL (Fertilité) : 100 ppm
(Méthode: OCDE Ligne directrice 422, Rat, Par inhalation)
- ACIDE FORMIQUE :
Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:
- FORMIATE DE SODIUM :
• Chez l'animal : Etude sur deux générations: Absence d'effets toxiques sur la fertilité
NOAEL (Toxicité parentale) : 1.000 mg/kg bw/jour
NOAEL (Fertilité) : 1.000 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE ligne directrice 416, Rat, Par voie alimentaire)
- 1-METHOXYPROPANE-2-OL :
• Chez l'animal : Absence d'effets toxiques sur la fertilité, Effets sur la progéniture, Effet secondaire due à la toxicité maternelle.
NOAEL (Toxicité parentale) : 300 ppm
NOAEL (Fertilité) : 1.000 ppm
(Méthode: OCDE ligne directrice 416, Rat, Par inhalation)
- Développement foetal:** **Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.**
- 1,3-DIOXOLANNE :
• Chez l'animal : Exposition lors de la grossesse: Effets toxiques pour le développement du fœtus à doses toxiques maternelles, retards de développement
NOAEL (Toxicité pour le développement) : 250 mg/kg bw/jour
NOAEL (Toxicité Maternelle) : 250 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, Rat, Par voie orale)
- ACETONE :
• Chez l'animal : Exposition lors de la grossesse: Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus à doses non toxiques maternelles, Pas d'effets tératogènes
(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, rat, souris, Par inhalation)
- DICHLOROMETHANE :
• Chez l'animal : Exposition lors de la grossesse: Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus à doses non toxiques maternelles
NOAEL (Toxicité pour le développement) : 1.250 ppm
NOAEL (Toxicité Maternelle) : 1.250 ppm
(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, rat, souris, inhalation)
- NITROETHANE :
Pas de données disponibles.
- ACIDE FORMIQUE :
Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:
- FORMIATE DE SODIUM :
• Chez l'animal : Exposition lors de la grossesse: Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus (Par voie orale)
NOAEL (Toxicité pour le développement) : 1.000 mg/kg bw/jour
NOAEL (Toxicité Maternelle) : 1.000 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, Lapin)
NOAEL (Toxicité pour le développement) : 945 mg/kg bw/jour
NOAEL (Toxicité Maternelle) : 945 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE ligne directrice 414, Rat)
- 1-METHOXYPROPANE-2-OL :
• Chez l'animal : Exposition lors de la grossesse
(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, Par inhalation)
Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus à doses non toxiques maternelles
NOAEL (Toxicité pour le développement) : 1.500 ppm
NOAEL (Toxicité Maternelle) : 1.500 ppm
(Rat)
Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus.
NOAEL (Toxicité pour le développement) : 3.000 ppm
NOAEL (Toxicité Maternelle) : 1.500 ppm
(Lapin)

Mise à jour:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
1	Identification du mélange	modifications
2	Classification et étiquetage, Dangers physico-chimiques	modifications, Ajouts
3	Classification et étiquetage, Composants dangereux	modifications
4	4. PREMIERS SECOURS	modifications
5	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange, Conseils aux pompiers	modifications, Ajouts
6	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence, Précautions pour la protection de l'environnement, Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	modifications, Ajouts
7	Précautions pour la manipulation sans danger, Mesures techniques/Précautions, Mesures d'hygiène	modifications
8	Valeurs limites d'exposition	Ajouts
9	Point d'éclair, Inflammabilité (solide, gaz), Pression de vapeur, Coefficient de partage: n-octanol/eau	modifications
10	Produits de décomposition	Ajouts
11	11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	modifications, Ajouts
12	12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	Ajouts, modifications
14	14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	modifications
15	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement, Inventaires	Ajouts, modifications

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par ARKEMA. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la ",", (virgule).

